

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/069/A du 07/07/2026
Interdiction temporaire de
circulation rue de la Mairie –
Marche IVV du 12 juillet 2026
organisée par l'association «
Les Sabots Hamois »

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et suivants,
- VU le code de la voirie routière,
- VU le Code de la Route,
- VU la marche IVV organisée par l'association les Sabots Hamois le dimanche 12 juillet 2026,
- CONSIDERANT la nécessité d'interdire temporairement la circulation dans la rue de la Mairie pour garantir le bon déroulement de la manifestation et pour préserver la sécurité des participants,

ARRETE :

Article 1° : La circulation des véhicules à moteur sera interdite le dimanche 12 juillet 2026 de 5 heures à 14 heures dans la rue de la Mairie.

Article 2° : Par dérogation à l'article 1, seuls les riverains et les organisateurs de la manifestation seront autorisés à circuler.

Article 3° : La signalisation sera mise en place par les organisateurs de la manifestation.

Destinataires : Gendarmerie de Guénange, Police municipale et services techniques de la commune

Date de mise en ligne : 08/07/2026



Le Maire,

Bernard VEINNANT